

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 529/2010

Séance du Conseil communal du 15 mars 2010

Réforme policière vaudoise – Mise en œuvre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la réforme policière, les communes doivent communiquer au Conseil d'Etat jusqu'au 31 mars 2010 leur **déclaration d'intention** concernant leur future organisation sécuritaire.

Le 23 décembre 2009, les Municipalités de Lutry, Chexbres, Grandvaux, Cully, Villette, Rivaz, Epesses et Riex ont adressé au Conseil d'Etat une lettre d'intention mentionnant leur volonté de mettre en place une association intercommunale de police sur leurs territoires. Il s'agit là d'une intention formulée par les autorités exécutives qui ne préjuge en rien les futures décisions que seront amenés à prendre les Conseils communaux.

D'ici la fin du mois de mars 2010, d'autres Municipalités participant au groupe de travail à titre consultatif se prononceront également sur leurs intentions.

Le groupe de travail des 8 (10) Communes a finalisé la majorité des dossiers nécessaires à la rédaction d'un préavis commun qui sera soumis aux divers Conseils communaux durant le mois de juin 2010.

Une séance importante d'information, à laquelle sont invitées toutes les Communes du Canton, organisée par les Services de Mme De Quattro est agendée au 18 mars 2010 à Yverdon-les-Bains ; celle-ci traitera et précisera la mise en œuvre de la réforme policière. Le Conseil communal sera informé de la suite des démarches.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 8 mars 2010